

L'épreuve théorique se déroulera le mardi 30 mai 2023 à partir de 13h45

Veuillez indiquer votre choix de lieu d'examen :

- ☐ **À CAEN**, au siège de l'ARS de Normandie, Espace Claude Monet - 2 Place Jean Nouzille - Salles du rez-de-chaussée.
- ☐ **À ROUEN**, sur le site délégué de l'ARS de Normandie - 31 Rue Malouet – Salle Monet 1.16.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom _____

Nom de jeune fille _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Lieu de naissance _____

Département de naissance |__|__|

Adresse (pour les étudiants, veuillez indiquer une adresse permanente)

Résidence, bâtiment, escalier, N°, rue, lieu-dit :

Code Postal |__|__|__|__| Commune _____

N° de téléphone |__|__|__|__|__|__|__|__|__| Mail : _____

Titre du Diplôme _____

Année d'obtention _____

Joindre à cette inscription :

- **Une photo d'identité récente,**
- **Une copie de votre diplôme ou attestation de scolarité**
- **Une copie recto/verso de votre pièce d'identité (carte d'identité nationale ou passeport) en cours de validité**

Traitement des données à caractère personnel :

☐ **En cochant cette case, j'accepte de fournir les données personnelles me concernant à l'ARS de Normandie, qui les utilisera exclusivement dans la finalité prévue ci-dessous :**

Afin d'étudier votre candidature au certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins, l'ARS de Normandie procède au traitement informatique de vos données personnelles. Vos données sont conservées pendant la durée de la procédure et ne sont destinées qu'aux seuls agents habilités par leurs fonctions à y accéder. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

DIPLÔMES OU TITRES PERMETTANT DE SE PRÉSENTER AUX ÉPREUVES

- ▶ Diplôme d'État de technicien en analyses biomédicales (DETAB)
(Anciennement diplôme d'Etat de laborantin d'analyses de biologie médicale- DELAM) ;
- ▶ Brevet de technicien supérieur :
 - Agricole, option analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ;
 - Biochimiste (*délivré jusqu'en 2005*) ou bio analyses et contrôles ;
 - D'analyses biologiques ;
 - De biotechnologie ;
- ▶ Diplôme universitaire de technologie, spécialité génie biologique, option analyses biologiques et Biochimiques (Anciennement Diplôme universitaire de technologie, spécialité biologie appliquée, option analyses biologiques et biochimiques) ;
- ▶ Titre professionnel de technicien supérieur des sciences et techniques industrielles – parcours « Biochimie-Biologie » du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
(Anciennement Diplôme de 1^{er} cycle technique biochimie – biologie du CNAM) ;
- ▶ Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques, spécialité Analyses des milieux biologiques ;
- ▶ Diplôme de technicienne de laboratoire de biochimie - biologie clinique, délivré par l'Ecole supérieure de techniciennes de biochimie – biologiste de la faculté catholique des sciences de Lyon ;
- ▶ Certificat de formation professionnelle de technicien supérieur physicien chimiste délivré par le ministère du travail ;
- ▶ Elève en dernière année DETAB (Attestation de scolarité) ;
- ▶ Elève en dernière année DUT, visé ci-dessus (Attestation de scolarité) ;
- ▶ Elève en dernière année BTS, listés ci-dessus (Attestation de scolarité) ;
- ▶ Autre nature (Diplômes ou titres figurant dans l'arrêté du 4.11.1976 modifié fixant la liste des titres exigés des personnes employées en qualité de technicien dans un laboratoire d'analyses de biologie médicale et **délivrés avant le 31.12.1995**.

À, le
Signature :

Le dossier complet d'inscription doit être adressé, au plus tard le vendredi 28 avril 2023 par courriel à minuit, aux adresses mail suivantes :

ars-normandie-professionnels-sante@ars.sante.fr

aisha.mirzaperverz@ars.sante.fr